

UNE PAGE DE L'HISTOIRE SE TOURNE :

Ouverture de la nouvelle Maison d'Arrêt de Basse-Terre

Baie-Mahault, le 16 novembre 2025

Dimanche 16 novembre : Un moment historique pour la pénitentiaire en Guadeloupe



La Maison d'arrêt de Basse-Terre, installée dans un ancien couvent-hôpital construit en 1664 et transformé en prison en 1792, vient de vivre un moment historique.

Après des décennies d'activités dans ce qui était l'une des plus anciennes prisons de France, souvent décrite par plusieurs ministres comme une « **honte de la République** », l'établissement a procédé ce dimanche 16/11/2025 au transfert de 208 personnes détenues vers la nouvelle Maison d'arrêt de Basse-Terre 2.

Ce transfert marque le début d'une nouvelle ère pour l'administration pénitentiaire en Guadeloupe.

En attendant la fin des travaux de démolition et de reconstruction du site historique, prévus pour 2028, le nouvel établissement permettra :

- d'offrir des conditions de travail dignes et sécurisées pour les personnels ;
- d'améliorer considérablement les conditions d'hébergement des personnes détenues ;
- d'augmenter la capacité future du site, passant de 130 à 200 places, soit 70 places supplémentaires.



L'UFAP UNSA Justice, à travers ses déplacements auprès de la DAP et de la DSPOM ainsi que par les actions menées sur le terrain avec l'intersyndicale, a obtenu :

- des renforts d'effectifs indispensables ;
- des moyens supplémentaires pour sécuriser le nouvel établissement ;
- une prise en compte réelle des enjeux liés au transfert et à la montée en charge opérationnelle de la MA BT2.

Notre organisation restera extrêmement vigilante quant aux nouvelles conditions de travail des agents de Basse-Terre.

Bravo à l'ensemble des personnels mobilisés

L'UFAP UNSA Justice tient à féliciter chaleureusement pour leur professionnalisme exemplaire lors d'un transfert débuté dès 4h30 du matin, réalisé dans des conditions de sécurité maîtrisées et irréprochables :

- l'ensemble des personnels de la MA de Basse-Terre ;
- les Équipes de la Sécurité pénitentiaire de Guadeloupe ;
- les Équipes de la Sécurité pénitentiaire de Martinique et Guyane venues en renfort ;
- les Forces de Sécurité Intérieure mobilisées.

**UFAP UNSA JUSTICE : Toujours au service des personnels.
Une page se tourne, mais notre détermination reste intacte.**

Le Bureau Régional UFAP UNSa Justice